



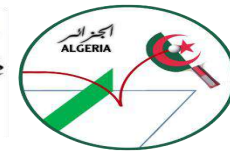
الاتحادية الجزائرية لكرة الطاولة
Fédération Algérienne de Tennis de Table
Agrément n° 067/77 du 15.01.1977
Siège : Complexe Olympique Mohamed Boudiaf, Dely-Ibrahim, Alger
Tel/Fax: +213 23147475 E-mail : algeria.fatt@gmail.com



Direction Technique Nationale

Direction de l'Organisation sportive et compétitions nationales

Règlements
Des
Compétitions Nationales
2024-2025



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT NATIONAL PAR EQUIPE DAMES ET MESSIEURS

Article 01 : le championnat par équipes comporte quatre (04) divisions (Nationale 1, Nationale2, Régionale et wilaya).

- ✓ La division nationale 1 est composée de huit (08) équipes en dames et huit (08) équipes en messieurs.
- ✓ La division nationale 2 est composée de huit (08) équipes en dames et huit (08) équipes en messieurs.
- ✓ La division Régionale est composée de (08) équipes, pour chaque région (Est, Ouest, Centre Est, Centre Ouest et Sud) en dames et en messieurs. En cas de nombre inférieur à quatre (04) équipes dans une région quelconque, une fusion aura lieu pour deux régions.
- ✓ La division de wilaya organisée sous la responsabilité des ligues de wilaya, dont la composition est laissée à l'appréciation de ces dernières.

Article 02 : l'épreuve du championnat par équipes est ouverte à tous clubs sportifs régulièrement affiliés et à jour de leurs cotisations.

Les clubs qualifiés pour une division, doivent confirmer leurs participations à la structure concernée avant la date fixée accompagnée des droits d'engagements correspondants.

Passé le délai des engagements, en cas de non confirmation, ou non-paiement des droits d'engagement l'équipe concernée sera retirée de la compétition et rétrogradée en division inférieure pour la saison suivante. La place restée vacante, sera à la disposition de la fédération qui procédera au remplacement selon le classement précédent.

Un club sportif peut être représenté par deux (02) équipes mais ne peuvent pas évoluer dans la même division. Avec une composante des athlètes différente.

Article 03 : l'imprimé d'engagement doit comprendre les informations relatives au club, signé et visé par le président de la structure.

Article 04 : licences

Les joueurs composant une équipe doivent être régulièrement licenciés au titre du Club qu'ils représentent pour la saison en cours, conformément aux règlements Généraux de la F.A.T.T, y compris le capitaine non joueurs d'une équipe.

Toute autre personne présente sur le banc avec les joueurs doit obligatoirement être licenciée, sa licence présentée à l'arbitre.

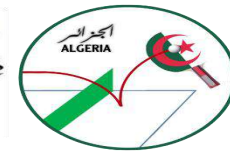
A défaut de non présentation de leur licence, les joueurs devront faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi (présentation d'une pièce d'identité officielle) et ils seront signalés par le juge arbitre pour vérification de leur qualification auprès de la F.A.T.T.

Tout joueur participant à une rencontre, alors qu'il n'est pas régulièrement licencié, fera l'objet d'une sanction ainsi que le club l'ayant aligné. En perdant la rencontre

Article 05 : les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des clubs participants.

Article 06 : les rencontres se déroulent aux lieux, dates et heures fixées par la F.A.T.T. Tout changement doit être communiqué aux équipes concernées à temps.

Article 07 : avant le début de la rencontre chaque capitaine doit remettre au juge arbitre la liste, dans l'ordre de la feuille de Match de ses joueurs prenant par rencontre aucun nom ne pourra être ajouté, ni aucune modification apportée, sont à la



répartition des joueurs dans l'équipe ; soit à sa composition.

Avant le début de la rencontre entre deux équipes la présence des joueurs qui les composent au nombre prévu par la formule de compétition utilisée est obligatoire sous peine de la perte de la rencontre par forfait.

Article 08 : Établissement Des Résultats.

Les résultats seront diffusés sur le site de la F.A.T.T, après validation et homologation.

Article 09 : En plus des noms, prénoms et numéro de licences des joueurs, la feuille de match doit obligatoirement comprendre le nom du capitaine s'il est non joueur.

En plus des personnes figurant sur la feuille de match, sont autorisées à s'installer sur le banc de l'équipe, trois (03) autre personnes supplémentaire soit un total de six (06) personnes.

Article 10 : toutes les rencontres doivent se dérouler sur des tables homologuer par la fédération.

Chaque rencontre doit se dérouler avec la même marque de balles et couleur.

L'aire de jeu doit être :

- Pour la division nationale Une (01) et Deux (02) 12m long x 6m large x 4m haut au moins.
- Pour la division régionale et wilaya 10m long x 5m large x 4m haut au moins.

Article 11 : Décompte des points

- ✓ Victoire : 03 points
- ✓ Défaite : 01 point.
- ✓ Défaite par forfait : 00 point plus une amende.

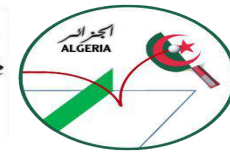
Les points de la phase Aller et de la phase Retour sont cumulés.

Article 12 : Classement des équipes

Le classement dans chaque groupe est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points- rencontre.

En cas d'égalité de points entre deux équipes et plus même groupe, leurs positions relatives sont déterminées en considérant successivement les rapports des rencontres par équipe gagnées sur celle Perdus, des parties individuelles gagnées sur celle perdues, des manches gagnés sur celle perdues et des points gagnés sur ceux perdus, loin que nécessaire pour les départager, en tenant compte des points suivants :

- ✓ Seuls les résultats des rencontres des équipes concernées sont pris en considération.
- ✓ Si à un stade quelconque du calcul, la position de l'équipe par rapport aux autres équipes du même groupe peut être notamment déterminée, les résultats des rencontres auxquelles cette équipe a pris part doivent être écartés de tous calculs ultérieurs qui seraient encore nécessaire.
- ✓ Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue à 03 sets à 00, 11 à 00 à chaque set.



Article 13 : Retard et forfait

Si une équipe n'est pas présente à l'heure fixée pour le début de la rencontre, l'équipe présente devra attendre 30 minutes avant de demander le forfait.

L'équipe qui déclare forfait devra aviser 07 jours avant la date fixée pour la compétition.

Tout forfait non signalé à l'avance et /ou non justifié sera sanctionné par une amende dont le montant est fixé par la fédération. La justification s'il y a lieu doit être faite sur un document visé par les autorités compétentes.

Une équipe qui ne se présente pas durant (03) matches cumulés et sans justifications valable et préalable sera sanctionnée par un forfait général et rétrograde en division inférieure.

Article 14 : une équipe ne peut comporter que deux joueurs recrutés dont un joueur algériens résidents à l'étranger, et un joueur de nationalité étrangère.

- Pour le joueur étranger, il doit être conforme à la réglementation (voir disposition pratique).
- Pour le joueur algérien résident à l'étranger doit présenter une justification de sa résidence à l'étranger.

Article 15 : Réserves.

Les réserves doivent être inscrites au verso de la feuille de match par le juge arbitre sous la dictée du capitaine réclamant, en présence du capitaine de l'équipe adverse, qui devra apposer sa signature, celle-ci attestant qu'il a été informé de la réserve, sans aucun engagement de sa part ; il ne peut s'y refuser.

Les réserves relatives à la qualification, l'identification et la participation des joueurs doivent être inscrites avant le déroulement de la rencontre.

Les réserves doivent être confirmées dans 48 heures par écrit et accompagnées du montant des frais relatifs aux réserves sous peine de nullité.

Article 16 : Réclamations.

Toutes réclamations, devra être inscrites par le juge arbitre sous la dictée du capitaine réclamant et en présence du capitaine de l'équipe adverse qui devra apposer sa signature, celle-ci attestant qu'il a été informé de la réclamation, sans aucun engagement de sa part ; il ne peut s'y refuser. Fixés à cet effet peine de nullité.

La réclamation en cours de jeu doit être signalée au juge-arbitre au moment de l'incident. Elle n'est inscrite sur l'imprimé qu'après la fin de la partie ou s'est produit l'incident.

La réclamation ne peut porter que sur des faits précis, qui n'ont pu être tranchée ou sont estimés mal tranchée par le juge-arbitre. Ce dernier devra faire parvenir son rapport dans les 48 heures, précisant les faits et la décision qu'il a pris.

Article 17 : Tenue

La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux règlements de I.T.T.F (Chapitre 03-art 08). Le juge arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l'accès à la table un joueur ne s'y conformant pas. Les joueurs d'une même équipe doivent porter une même tenue, portant au dos le nom du club.

Lors d'une rencontre entre deux équipes, elles doivent porter des tenues de couleurs distinctes.

Article 18 : Discipline

Le juge-arbitre à la qualité pour demander l'expulsion de toute personne licenciée ou pas dont l'attitude ou les propos seraient incompatibles avec l'esprit sportif et qui entravent le déroulement normal d'une rencontre.

En tout état de cause, la rencontre ne sera poursuivie qu'après exécution de la sanction. Dans le cas où la sanction n'est pas



exécutée, quel qu'en soit le motif, le juge-arbitre arrête la rencontre sur le résultat acquis à ce moment et transmettra, la feuille de match ainsi que son rapport.

Article 19 : Attributions des titres

Il est attribué les titres suivants :

- ✓ Champion d'Algérie par équipe division une (1) Messieurs
- ✓ Champion d'Algérie par équipe division une (1) Dames
- ✓ Champion d'Algérie par équipe division deux (2) Messieurs
- ✓ Champion d'Algérie par équipe division deux (2) Dames
- ✓ Champion d'Algérie par équipe division régionale Messieurs
- ✓ Champion d'Algérie par équipe division régionale Dames
- ✓ Champion de wilaya Messieurs.
- ✓ Champion de wilaya Dames.

Article 20 : Déroulement des compétitions

Division Une 1 : Elle est gérée par la fédération.

Nombre d'équipe : 08 équipes Dames et 08 équipes Messieurs

Déroulement : Deux phases (phase Aller et phase Retour avec 07 rencontres chacune) 14 rencontres en tous, en quatre (04) week-end.

Formule de compétition : 5 matchs simples : 3 joueurs (A-X, B-Y, C-Z, A-Y, B-X)

Rétrogradation en division deux 2 : l'équipes classées 7^{eme} et 8^{eme} à la fin du championnat rétrogradent à la division Deux.

Division Deux 2 : Elle est gérée par la fédération

Nombre d'équipe : 08 équipes Dames et 08 équipes Messieurs

Déroulement : Deux phases (phase Aller et phase Retour avec 07 rencontres chacune) 14 rencontres en tous. En quatre (04) week-end.

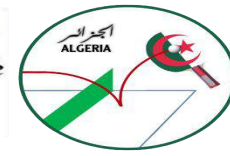
Formule de compétition : 5 matchs simples : 3 joueurs (A-X, B-Y, C-Z, A-Y, B-X)

Accession : l'équipes classées 1^{ere} et 2^{eme} accèdent en division Une.

Rétrogradation en division régionale : l'équipes classées 7^{eme} et 8^{eme} à la fin du championnat rétrogradent à la division régionale.

Division régionale : elle est gérée par la fédération, par le biais des commissions régionales.

Nombre d'équipes : chaque région est constituée de 08 équipes Dames et 08 équipes Messieurs. Le championnat régional par équipes, doit avoir au moins quatre (04), équipes engagées pour ce championnat. En cas de la non disponibilité des clubs, une fusion de deux (02), régions est prévus.



Déroulement : 2 phases (phase Aller et phase Retour avec 07 rencontres chacune) 14 rencontres en tous. En quatre (04) week-end.

Formule de compétition : 5 matchs simples : 03 joueurs (A-X, B-Y C-Z, A-Y, B-X)

Accession en division deux 2 : les équipes classées 1^{ère} de chaque région disputeront les matchs barrage nationaux pour l'accession de deux équipes.

Rétrogradation en division wilaya : les deux dernières équipes de chaque région rétrogradent.

Les premiers (champions) de chaque wilaya joueront les matchs barrages au niveau des régions pour l'accession en régionale.

Article 21 : Procédures pour les matchs par équipes

Avant le début d'un match par équipe un tirage au sort est effectué par l'arbitre détermine le droit de choisir A,B,C, ou X,Y,Z les capitaines communiquent ensuite la composition de leurs équipes à l'arbitre après avoir attribué une lettre à chaque joueur.

Toutes les parties individuelles se disputent au meilleur de 5 sets.

Un match par équipe se termine dès qu'une équipe a gagné la majorité des parties.

Article 22 : Catégorie

- ✓ Le championnat par équipe messieurs est ouvert aux joueurs de la catégorie 12 et Plus nés en 2012 et avant
- ✓ Le championnat par équipe dames est ouvert aux joueuses de la catégorie 12 et Plus nés en 2012 et avant

Article 23 Dérogation

Une dérogation sera accordée pour la participation au championnat national par équipes aux jeunes talents cibles par la DTN

Article 24 : tous cas qui n'est pas prévu par le présent règlement sera traités par la fédération ou la ligue selon le cas, en se référant aux lois régissant le tennis de table.



REGLEMENT DE LA COUPE D'ALGERIE

Article 1 : La participation à la coupe d'Algérie est ouverte à tout club sportif régulièrement affilié et engagé au titre de la saison en cours.

Article 2 : l'engagement des équipes désireuses participer, se fera directement auprès de la fédération. Les délais et les montants des frais d'engagement pour chaque catégorie seront déterminés au début de chaque saison sportive.

Article 3 : Le nombre de tours ainsi que les phases éliminatoires seront déterminées et programmés dès que le nombre d'équipe pour chaque catégorie est arrêté, après le délai d'engagement.

Annulation de la compétition d'une catégorie où il y'a moins de quatre équipes engagées.

Article 4 : Les équipes finalistes de la coupe d'Algérie au titre de la saison précédente s'engage au même titre que toutes les autres équipes. Pour le classement des têtes de série ce fait comme suit :

- ✓ Jeunes : le nombre des points des deux (02) joueurs engagés les mieux classés.
- ✓ Seniors : le nombre des points des trois (03) joueurs les mieux classés.

Article 5 : les catégories d'Age concernées par la coupe d'Algérie sont :

➤ **Filles :**

- ✓ (U 12) - (U15) - (U 19) et seniors

➤ **Garçons :**

- ✓ (U 12) - (U15) - (U19) et seniors.

Article 6 : une équipe ne peut comporter, que deux joueurs recrutés dont un joueur algériens résidants à l'étranger, et un joueur de nationalité étrangère.

- ✓ Pour le joueur étranger, il doit être conforme à la réglementation (disposition pratique).
- ✓ Pour le joueur algérien résidant à l'étranger doit présenter une justification de sa résidence à l'étranger.

Article 7 : La licence validée pour la saison en cours est obligatoire conformément aux règlements généraux de la fédération, y compris le capitaine non joueur d'une équipe ainsi que l'encadrement présent avec les joueurs au niveau du banc. La non présentation de la présentation de la licence d'un joueur au cours des rencontres de la coupe d'Algérie entrainerait sa disqualification.

Article 8 : Les personnes autorisées à s'installer sur le banc de l'équipe au cours des matchs doivent toutes être régulièrement licenciées et sont au nombre de :

- ✓ Trois (03) ou quatre (04) joueurs portés sur la feuille de match.
- ✓ Un (01) capitaine d'équipe s'il est non joueur.
- ✓ Une (01) autre personne.



Article 9 : La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlement du tennis de table. Le juge-arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas. Les joueurs d'une même équipe doivent obligatoirement porter une même tenue portant au dos le nom du club. Il est préférable de mentionner le nom du joueur.

Article 10 : La coupe d'Algérie se déroule en élimination directe selon les formules de compétitions suivantes :

- ✓ **Jeunes** : Corbillon (A-X, B-Y, Double – A-Y, B-X)
- ✓ **Seniors** : seniors selon la formule Olympique par ordre : doubles B/C-Y/Z, A-X, C-Z, A-Y, B-X
- ✓ Les parties se déroulent aux meilleurs de cinq sets. La rencontre se termine dès qu'une équipe gagne trois (03) parties.

Article 11 : Un club peut surclasser qu'un seul joueur à la catégorie immédiatement supérieur et il sera identifié avant le début de la compétition.

Article 12 : Tout cas qui survient et n'est pas prévu dans le présent règlement sera traité par la structure d'organisation désignée par la fédération pour la circonstance en se référant en priorité aux lois et règlement de la fédération internationale de tennis de table.



Règlement Du Critérium National Individuel

Article 01 : Le critérium national individuel est organisé en quatre (04) divisions comme suit :

- ✓ Division National UNE -01 (Dames et Messieurs)
- ✓ Division National Deux -02 (Dames et Messieurs)
- ✓ Division National Trois -03 (Dames et Messieurs)
- ✓ Division National Quatre -04 (Dames et Messieurs)

Article 02 : La participation au critérium national individuel est ouverte aux trente-quatre (34) joueurs classés du critérium national de la saison sportive précédente plus les dix (10) joueurs qui accèdent des 05 régions du critérium division trois (Régionale).

Article 03 : les athlètes qualifiés au critérium national individuel, devront confirmer leur participation sur la plateforme de la F.A.T.T. selon les délais fixés par la F.A.T.T. dépassant ce délais le joueur sera remplacé par le joueur précédent.

Article 04 : Organisation de la division nationale Une et Deux

La division nationale du critérium individuel Une et Deux compte dans chaque catégorie de sexe (Filles et Garçons), quarante-quatre (44) joueurs (ses).

Article 05 : Déroulement

Division Nationale Une : Dames & Messieurs : Se jouera en une phase Une Poule de 12 Joueurs.

Les 4 Joueurs classés derniers seront rétrogradés au critérium Nationale division Deux.

Division Nationale Deux : Dames & Messieurs : Se jouera en 2 phases

Phase 1 : Les 32 Joueurs seront répartis dans 08 Poules de 04.

Phase 2: 16 Joueurs (1 et 2) seront qualifiés au tableau à élimination directe de 16 pour jouer l'accession (les 04 premiers accéderont au critérium national division Une, et les 12 autres seront maintenus au critérium national division Deux)

Phase 3: 16 Joueurs (3 et 4) seront déversés dans un tableau à élimination directe 16 pour jouer le maintien (06 joueurs seront maintenus à la division National deux et 10 joueurs rétrograderont au critérium national division trois).

Article 06 : Critérium Division Trois et Quatre.

Le déroulement et l'organisation de la division Trois et Quatre du critérium est laissés à l'initiative de la structure organisatrice en respectant le nombre de tours qui est de trois (03).

Article 07 : L'accession en division nationale deux est proportionnelle par rapport au nombre de joueurs participants au niveau de la division Trois.



Article 08 : Constitution des poules

Les poules sont constituées en utilisant la formule de répartition dite serpent en tenant compte du classement précédent.

Les joueurs qui descendent prennent les premières places, dans la division inférieure, ceux qui montent les dernières places de la division supérieure.

Article 09 : un système de pointage est mis en place pour le classement des joueurs de la division nationale une et deux.

Article 10 : Catégorie

✓ Le critérium est ouvert aux joueurs et joueuses de la catégorie 12 ans et Plus.

Article 11 : Forfait

Un joueur qui fait deux (02) matchs forfait durant une phase, il sera rétrogradé à la division inférieure. Plus une défalcation des points.

Article 12 : Dérogation

Une dérogation sera accordée pour la participation au criterium national aux jeunes talents cibles par la DTN



REGLEMENT CHAMPIONNAT D'ALGERIE INDIVIDUEL TOUTES CATEGORIES

Article 01 : lors du championnat d'Algérie individuel toutes catégories seront disputés les titres suivants :

- ✓ Champion d'Algérie simple Messieurs
- ✓ Champion d'Algérie simple Dames
- ✓ Champion d'Algérie Double Messieurs
- ✓ Champion d'Algérie Double Dames
- ✓ Champion d'Algérie Double Mixte

Article 02 : Qualification

* **48 Joueurs sont qualifiés et répartis comme suit :**

- ✓ 44 joueurs classés de la saison en cours ayant obtenus le plus grand nombre de points au classement National General.
- ✓ 04 joueurs choisis par la D.T.N/F.A.T.T.

Article 03 : Déroulement

Les joueurs (ses) seront répartis comme suit :

- ✚ Quarante Huit (48) joueurs qualifiés à cette phase seront répartis comme suit :
- ✚ **Phase 1 :** 32 joueurs seront répartis dans 08 poules de 04 joueurs, les deux premiers de chaque poule seront qualifiés au tableau 32.
- ✚ **Phase 2 :** 16 têtes de séries, (16 meilleurs classés du classement général), seront qualifiés directement au tableau de 32.
- ✚ **Phase 3 : A partir du ¼ de final les rencontres se jouent au meilleurs de 07 sets,**

NB/Position des têtes de série au tableau :

1^{er} Des Poules : 1 (1) ,2 (32) ,3-4 (16-17) , 5-8 (8-9-24-25) ,9-16 (4-5-12-13-20-21-28-29)

2^{eme} Des Poules : 2-3-6-7-10-11-14-15-18-19-22-23-26-27-30-31

Article 04 : La désignation des têtes de séries pour le Championnat d'Algérie individuel parmi les joueurs qualifiés se fera en prenant en considération par ordre de priorité :

- ✓ classement National avant le championnat

Épreuve de Double

Pour les épreuves de double des tableaux éliminatoires seront constitués par un tirage au sort intégral tout en éloignant autant que possible les doublettes constituées de joueurs issue d'un même club.

La composition des doublettes est ouverte.



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT D'ALGERIE INDIVIDUEL JEUNES

Article 01 : Lors du championnat d'Algérie individuel jeunes seront disputés les titres suivants :

- ✓ Champion d'Algérie simple filles et garçons dans les catégories suivantes : (U09) - (U12) - (U15) - (U 19)
- ✓ Champion d'Algérie double filles et garçons dans les catégories suivantes : (U09) - (U12) - (U15) - (U 19)
- ✓ Champion d'Algérie double mixte filles et garçons dans les catégories suivantes : (U09) - (U12) - (U15) - (U 19)

Article 02 : Le championnat d'Algérie individuel jeunes se déroulera en trois (03) phases :

- 1- Phase Wilaya :** Les compétitions se dérouleront sous forme de championnat de wilaya pour les huit catégories des deux sexes. Elle est qualificative à la phase régionale.
- 2- Phase Régionale :** Les compétitions se dérouleront sous forme de championnat pour les huit catégories des deux sexes. Elle est qualificative à la phase nationale. Selon le quota suivant :

- ✓ Cinq (05) athlètes qualifiés par catégories et sexe : Région Centre –Est, Centre – Ouest, Ouest, Est.
- ✓ Quatre (04) athlètes qualifiés par catégorie et sexe : Régions sud

Quota par régions selon le nombre des licenciés de la saison sportive actuelle. Par catégories et sexe.

- 3- Phase Nationale :** La phase nationale verra la qualification de Trente Deux (32) joueurs par catégorie. Selon le quota suivant :

- ✓ Six (06) Athlètes classés du classement General des jeunes. Des opens fédéraux et le tour final.
- ✓ Deux (02) athlètes choisis par la DTN dans chaque catégorie.
- ✓ Vingt-quatre (24) athlètes qui proviennent des cinq (05) régions selon un quota qui va être arrêté par rapport au nombre des licenciés par régions, par catégorie et par sexe

Article 03 : Déroulement

Phase I : Les Trente Deux (32) joueurs qualifiés à cette phase seront répartis dans huit (08) poules de Quatre (04) joueurs pour chaque catégorie, par tirage au sort (**prendre en considération le classement national des jeunes avant le championnat**), tout en éloignant autant que possible les joueurs d'un même club sportif.

Phase II : Les deux (02) premiers seront qualifiés à une autre poule de quatre (04), les Deux (02) premier seront qualifiés au tableau de 08 et joueront pour le titre de champion d'Algérie.



NB/ Pour les répartitions des athlètes a la phase Deux, se fait de la manière suivante :

Poule 1	Poule2	Poule3	Poule4
Joueur 1 ^{er} de la poule 1	Joueur 1 ^{er} de la poule 2	Joueur 1 ^{er} de la poule 3	Joueur 1 ^{er} de la poule 4
Les joueurs premiers des pouls 7 et 8 en p1 ou p2 par tirage au sort		Les joueurs premiers des poules 5 et 6 seront placés par tirage au sort en p3 ou p4	
Les joueurs deuxièmes des poules 3 et 4 seront placés par tirage au sort en p1 ou p2		Les joueurs deuxièmes des poules 1 et 2 seront placés par tirage au sort en p3 ou p4	
Les joueurs deuxièmes des poules 5 et 6 seront placés par tirage au sort en p1 ou p2		Les joueurs deuxièmes des poules 7 et 8 seront placés par tirage au sort en p3 ou p4	

En éloignant autant possible les joueurs d'un même club.

Épreuve de Double

Pour les épreuves de double des tableaux éliminatoires seront constitués par un tirage au sort intégral tout en éloignant autant que possible les doublettes constituées de joueurs issue d'un même club ou d'une même ligue de wilaya. et prendre en considération le nombre des points de la paire engagée, pour le tirage au sort.

La composition des doublettes est ouverte.

Article 04 : Coupe Challenge : une coupe challenge sera remis au clubs selon le classement du tableau des médailles.



REGLEMENT OPENS FEDERAUX JEUNES

Article 01 : Trois (03) Opens fédéraux jeunes seront organisés par les ligues de wilaya sous l'égide de la fédération et 01 tour final sera organisé par la fédération regroupant

Les huit (08), athlètes classés dans chaque catégories et sexe.

Article 02 : La participation à l'open fédéral jeune est ouverte aux athlètes licenciés pour la saison en cours ayant réglé leurs frais d'engagements dans les catégories suivantes :

- (U09) - (U 12) - (U15) - (U 19) dans les deux sexes.

Article 03 : Les clubs désirant participer à l'open fédéral jeunes doivent obligatoirement inscrire leurs athlètes sur la plateforme de la F.A.T.T.

- Les délais d'inscription sont arrêtés par la FATT.
- Les clubs doivent payer les frais d'engagement par virement bancaire au compte de la fédération (voir disposition pratiques 2024/2025)

Article 04 : Déroulement

Le nombre de participant est de 64 joueurs maximum pour chaque catégorie en filles et garçons. Il sera disputé uniquement les épreuves de simple pour chaque catégorie. Les joueurs (ses) seront répartis en 16 poules de quatre selon le dernier classement national en cours. Comme suit :

Les 16 joueurs (ses) têtes de série seront placées comme tête de série des 16 premières poules dans l'ordre suivant : (1^{er} en poule 1 – le 2^{ème} en poule 2... le 16^{ème} en poule 16), les autres joueurs seront répartis dans les poules par tirage au sort., tout en éloignant autant que possible les athlètes d'un même club sportif.

Les deux premiers de chaque poule disputeront un tableau éliminatoire de 32. Leurs répartitions se fait selon la réglementation internationale.

Pour le tour final : (U09) - (U 12) jouent trois (03) sets gagnant, (U15) - (U 19) jouent quatre (04) sets gagnant.

Article 05 : les joueurs (ses) classé (es) 1, 2,3 et 4 de chaque open fédéral seront récompensés.

Article 06 : les frais de transports et de séjour sont à la charge des participants.

Article 07 : Tenue

La tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlement du tennis de table. Le juge arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y conformant pas.

Article 08 : Tout point non prévu dans ce présent règlement sera traité par la FATT qui se référera en priorité aux textes de la F.I.T.T en matière de lois et règles de la discipline.



Direction Technique Nationale

Direction de l'Organisation sportive et compétitions nationales

BAREME DE NOTATION DES COMPETITIONS NATIONALES

SAISON SPORTIVE 2024-2025

1- CRITERIUM NATIONAL 1

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Points	560	320	240	200	160	120	108	100	96	92	88	84

2- CRITERIUM NATIONAL 2

Classement	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23-32
Points	32	28	24	20	16	12	10	8	6	4	2

3- OPENS FEDERAUX JEUNES

Classement	1	2	3	4	5-8	9-16	17-32	33-64
Points	360	220	180	160	130	100	90	80



4- TOUR FINAL DES OPENS FEDERAUX JEUNES -BONUS 150 POINTS

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8
Points	720	600	480	400	340	280	240	220

5- CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL JEUNES

Classement	1	2	3	4	5-8	9-16
Points	1500	1300	1100	1000	800	600

6- CHAMPIONNAT NATIONAL INDIVIDUEL T.C

Classement	1	2	3	4	5-8	9-16	17-32	33-64
Points	1500	940	560	480	400	320	240	160

FORFAIT

CRITERIUM NATIONAL 01

LE RESTE DES COMPETITIONS

DEDUCTION DE 50 POINTS

DEDUCTION DE 25 POINTS